

ID: 014-251403184-20220204-DCS06\_2022-DE



# Extrait du Registre des Délibérations Du Comité Syndical

Séance du vendredi 4 février 2022

## DCS06-2022

Le 4 février 2022, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice

: 132

Quorum requis: 44

Présents: 37

Présents en visio : 31

Pouvoirs: 7 Votants: 75

Excusés: 12

#### Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer: M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Benoît LEREVEREND, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Daniel GUERIN (délégué suppléant), M. Richard MAURY (délégué suppléant)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. David LAURENT

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Nobert BLAIS, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA, M. Philippe LANDREIN (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ENEE, M. Patrice MARTIN

## DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION-GESTION LEADER 2021

SUR LE TERRITOIRE DU GAL SUD CALVADOS

### Etaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO, M. Patrick COUSIN (délégué suppléant)

Communauté Urbaine Caen la mer: Mme Geneviève ANGOT, M. Romain BAIL, Mme Hélène BURGAT, M. Christian CHAUVOIS, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Stéphane LE HELLEY, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Emmanuel RENARD, Mme Laurence TROLET

Communauté d'Agglomération Flers Agglo: M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo: M. Roland COURTEILLE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Clotilde VALTER

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL

DCS06-2022 ; Demande de financement pour l'animation-gestion LEADER 2021 sur le territoire du GAL Sud Calvados

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Alexandre BERTY, M. Thierry LEFORT

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

### Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. Dominique GOUTTE)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), M. Régis CROTEAU (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Claire ROUSSEAU (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

### Etaient excusés:

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Gérard LURCON

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, Mme Dorothée PITOIS

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Intercom de la Vire au Noireau: M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Claude COLOMBEL, Mme Catherine KERVADEC

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL

Communauté de Communes Villedieu Intercom: M. Freddy LAUBEL

Communauté de Communes Argentan Intercom: M. Frédéric LEVEILLE, M. Philippe TOUSSAINT

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS



ID: 014-251403184-20220204-DCS06\_2022-DE

# DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION-GESTION LEADER 2021 SUR LE TERRITOIRE DU GAL SUD CALVADOS

### Exposé:

LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux. Il est géré par et pour les acteurs publics et privés du territoire réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Depuis 2017, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole met en œuvre deux programmes européens LEADER sur deux périmètres distincts : le GAL SCoT Caen métropole et le GAL Sud Calvados.

Chaque GAL met en œuvre une stratégie de développement qui lui est propre ce qui requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020. Cependant, la prochaine programmation ne débutant qu'en 2023, la Région a décidé d'allouer des enveloppes supplémentaires sur les deux années de transition 2021-2022 afin de maintenir la dynamique de développement au sein des territoires ruraux normands. Le GAL Sud Calvados bénéficie d'un complément de 361 824 €.

### Sur le GAL Sud Calvados,

- les actions financées doivent « renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des ressources locales »,
- l'équipe technique LEADER est initialement constituée d'1 ETP pour l'animation du programme et de 0,5 ETP pour la gestion administrative. En fonction de l'avancement du programme cette organisation tend à évoluer chaque année. Sur 2021, environ 0,5 ETP sont dédiés à l'animation et 0,21 ETP à la gestion.

Afin de financer ce travail d'ingénierie le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux et des frais de structure dédiés à l'action LEADER.

### Plan de financement de cette action :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	22 178,11 €	FEADER - LEADER	20 403,86 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	3 326,72 €	Autofinancement	5 100,97 €
TOTAL	25 504,83 €	TOTAL	25 504,83 €



ID: 014-251403184-20220204-DCS06\_2022-DE

### **Proposition:**

Il est proposé:

- D'approuver l'action d'animation, gestion 2021 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de **20 403,86 euros** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL Sud Calvados et à signer tout document s'y rapportant.

### Vote:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'action d'animation, gestion 2021 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022;
- APPROUVE le plan de financement lié à cette action ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de **20 403,86 euros** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL Sud Calvados et à signer tout document s'y rapportant ;
- DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU

DCS06-2022 : Demande de financement pour l'animation-gestion LEADER 2021 sur le territoire du GAL Sud Calvados

METROP

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

\*